

Allocution de JP Asselin de Beauville
ancien vice-recteur à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
Chargé de mission auprès du recteur de l'AUF

**13èmes Conférences stratégiques annuelles de l'Institut de relations internationales et
stratégiques
L'avenir de la Francophonie
Paris, Espace Reuilly, 6-7 mai 2008**

Table -ronde « La Francophonie, vecteur d'influence et outil de solidarité »

Représentant ici l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Opérateur de l'OIF dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche, j'aborderai le sujet de cette table-ronde en me limitant le plus possible à sa dimension formation supérieure et recherche. Cependant, il est bien clair que le thème de cette table-ronde va bien au delà de ce champ et il me semble important de cerner au moins quelques aspects essentiels relatifs à la Francophonie institutionnelle et politique avant de traiter la question sous l'angle plus restreint de l'université. En effet, il faut se rappeler que comme opérateur du Sommet de la Francophonie, l'Agence se doit de se conformer aux orientations, aux directives et aux budgets qui lui sont donnés par cette organisation.

Les orientations sont claires. Elles sont définies dans le Cadre stratégique décennal (adopté au Sommet de Ouagadougou en novembre 2004), et les actions mises en place doivent répondre à la logique des quatre missions stratégiques identifiées :

- A- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique;
- B- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme;
- C- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche;
- D- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les directives aux opérateurs sont définies par cinq principes directeurs :

- La subsidiarité : la Francophonie ne doit pas se substituer aux Etats et Gouvernements;
- La pertinence : La Francophonie se doit d'utiliser le niveau minimal de ressources nécessaires pour atteindre le seuil d'efficience;
- Le partenariat : Il faut développer des synergies entre les opérateurs et avec d'autres institutions pour la réalisation des actions;
- L'intégration : La Francophonie doit développer des programmes conjoints ou concertés entre les opérateurs;
- La mesurabilité : Des indicateurs mesurables doivent permettre d'évaluer les impacts sur le terrain des actions.

Même si l'Agence universitaire n'est pas un bailleur de fonds mais plutôt un grand réseau mondial dédié à la coopération, pour que tout cela puisse fonctionner correctement il faut bien sûr des budgets adaptés et l'on touche là à une des contraintes limitatives de l'action. L'influence et la solidarité ont un coût et, faute de moyens, les opérateurs sont conduits à diminuer leurs ambitions. Il faut savoir que l'AUF dispose d'un budget annuel qui est d'environ quarante millions d'euros. Compte tenu de l'ampleur des besoins exprimés par les établissements membres, nous avons estimé le minimum budgétaire nécessaire à soixante millions d'euros environ. Il nous semble qu'un minimum de solidarité entre les pays membres de la Francophonie pourrait assez facilement venir à bout de cette limite budgétaire. Une solidarité bien comprise devrait, à notre avis, conduire les États et Gouvernements membres à TOUS cotiser, selon leur moyens, au Fonds multilatéral unique. **Une implication plus solidaire des membres de la Francophonie débouchant, bien sûr, sur une influence accrue de cette organisation...**

Ces préalables étant posés, examinons le rôle de l'AUF avec, en toile de fond, l'idée

que **solidarité et influence ne peuvent guère être découplées**. La solidarité, en effet, débouche sur une efficacité et une efficience améliorée et, par voie de conséquence, sur une influence plus grande. Une preuve de ce couplage est donnée par la signature, le 21 octobre 2005, à l'Unesco, par 146 pays sur 154 présents, de la « Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Ce résultat a été en grande partie la conséquence de l'attitude solidaire et active des pays membres de la Francophonie qui ont pesés très fortement en faveur de cette ratification.

L'AUF est avant tout un réseau multilatéral d'experts scientifiques, de solidarité et de partenariats, qui rassemble aujourd'hui 659 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 74 pays, avec des implantations distribuées sur 38 pays. Il est clair que l'influence de l'AUF s'étend bien au delà des 55 pays membres de la Francophonie et même au delà des 68 pays membres et observateurs. Si l'on regarde de plus près la répartition des membres du réseau universitaire on constate que :

- Environ 58% sont dans des pays du Sud et donc 42% dans des pays du Nord
- Environ 18% sont situés hors de la Francophonie institutionnelle

Un peu plus de la moitié des membres de l'AUF, appartiennent à des pays émergents. Dire cela, c'est déjà affirmer qu'une **logique de solidarité** devra être mise en avant en matière de coopération universitaire au sein du réseau universitaire francophone en addition à la contrainte d'excellence scientifique qui reste incontournable. Dire cela, c'est aussi constater qu'il existe un attrait pour la Francophonie universitaire à l'extérieur de la Francophonie institutionnelle. Cette constatation est confirmée lorsqu'on examine les flux de demandes d'adhésion. D'année en année, elles ne faiblissent pas et restent stationnaires autour d'environ 140 nouvelles demandes chaque année et, parmi celles-ci, on observe une croissance du nombre d'établissements situés hors du champ politique de la Francophonie. Ainsi, en ne considérant que les États et Gouvernements qui ne sont ni membres, ni

observateurs, ni associés à la Francophonie, on dénombre 17 adhésions à l'AUF en 2002 et 2003, puis 27 adhésions en 2004 et 2005 et enfin, 31 adhésions nouvelles en 2006 et 2007. Nous pensons détenir là une mesure concrète de l'influence de la francophonie universitaire sur le monde.

L'expression de la **solidarité** au sein des programmes que promeut l'AUF se manifeste surtout par **la mise en réseau des universitaires du Sud et du Nord** au sein des projets de coopération scientifique. Il s'agit là d'un principe de base selon lequel **une coopération scientifique avec un objectif de développement durable, ne peut réussir si elle ne procède pas d'un échange équilibré entre les établissements les plus riches et ceux qui sont plus démunis**. En d'autres termes, c'est d'un « partenariat solidaire » dont il est question... Nous sommes, en effet, convaincus en Francophonie, que le développement durable ne pourra être atteint sans une réduction, au profit des pays émergents, de l'écart entre les pays les plus riches et les autres. C'est pourquoi la mise en relation des deux catégories d'établissements (les riches et les pauvres) au sein des programmes de l'AUF revêt un caractère impératif qui est constamment contrôlé et actualisé par le Conseil scientifique de l'Agence.

- Cette solidarité s'exprime ainsi au travers des 20 **Réseaux multilatéraux de chercheurs**, qui effectuent des recherches dans des thématiques prioritaires de la Francophonie (Langue française, diversité culturelle et linguistique : 1566 chercheurs dont 777, soit près de 50%, de chercheurs du Sud ; Aspects de l'Etat de droit et démocratie : 312 chercheurs dont 271, soit près de 87% de chercheurs du Sud ; Technologies de l'information et de la communication : 160 chercheurs dont 110, soit 69% du Sud ; Environnement et développement durable : 5566 chercheurs dont 2611, soit près de 47%, originaires du Sud). **Ces réseaux rassemblent 7604 chercheurs dont 3769 du Sud, soit près de 50%.**

- Les 18 **Réseaux institutionnels** relèvent également de cette même logique de solidarité entre les composantes universitaires (facultés, écoles, instituts,...) d'un même champ disciplinaire. Ils mettent en place des actions de soutien à la formation et à la recherche et participent à la production et à la diffusion d'informations scientifiques et techniques en langue française.
- La centaine de **manifestations scientifiques** soutenues chaque année par l'Agence avec l'objectif de faciliter la participation et l'expression des chercheurs du Sud dans les grands colloques internationaux, est aussi un témoignage concret de la solidarité Nord-Sud...
- Le Réseau des 29 **Campus numériques francophones (CNF)** et des 11 Centres d'accès à l'information (CAI) coordonne plus d'une centaine de points d'accès au réseau Internet placés à proximité des publics d'apprenants et d'enseignants-chercheurs. Ces structures sont, en effet, implantées au sein des universités membres et viennent comblées partiellement la « fracture numérique » dans les pays les plus démunis. Ces Centres ont été fréquentés par plus de 22 000 étudiants, enseignants et chercheurs en 2005. Ils ont livrés environ 16 000 articles scientifiques et ont été le lieu de près de 2500 journées de formation intensives et permanentes aux TICE qui ont permis de former 1400 formateurs et techniciens des pays du Sud ;
- Les **séminaires sur la gouvernance universitaire** organisés à l'intention des recteurs et des gestionnaires des universités du Sud sont aussi l'expression de la solidarité inter universitaire....

L'excellence est recherchée au travers de plusieurs actions de programmes. Nous nous limiterons ici à citer :

- Les 25 **Pôles d'excellence** régionaux, financés ou en cours de financement, dont les objectifs sont de renforcer les Centres universitaires de haute valeur scientifique au Sud, en mobilisant un réseau de compétences régionales et

internationales autour de la même thématique et, en mutualisant les ressources et moyens ;

- Les centaines de **Projets de coopération scientifique inter universitaire** financés ou actuellement en cours. Ces projets regroupent obligatoirement un minimum de 3 équipes parmi lesquelles le Sud et le Nord doivent être représentés ;
- Les **Prix de la Francophonie pour jeunes chercheurs** qui récompensent tous les deux ans 4 chercheurs, deux en Sciences et médecine et deux en Sciences humaines et sociales. A ces prix s'ajoute, tous les 4 ans, le **Prix Mohamed El Fasi** qui récompense un chercheur de stature internationale ;
- Les quelques 2400 **mobilités (toutes catégories confondues)** attribuées annuellement qui permettent aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs de se perfectionner dans les meilleures conditions.

Mais il est évident que l'influence de l'AUF sera d'autant plus forte qu'elle parviendra à faire valoir sa spécificité, sa différence ou encore « sa valeur ajoutée » par rapport aux autres réseaux plus ou moins équivalents dans le monde. **Parmi ces spécificités il y a la langue, la langue française qui est la langue de travail prioritaire au sein de notre Agence.** La promotion de la langue française au travers de celle d'un multilinguisme équilibré, de façon à éviter les phénomènes de « diglossie » (conflit entre langues partenaires accompagné de manifestations idéologiques telle que la dévalorisation de soi), est à nos yeux fondamentale. Je voudrais justifier cette affirmation à l'aide de quelques exemples concrets :

- Dans le domaine de la communication scientifique, il est bien connu qu'aujourd'hui, la langue omni présente est l'angloaméricain. Cette façon de faire n'a conduit qu'à renforcer l'influence des Etats-unis d'Amérique qui contrôlent aujourd'hui la quasi totalité des revues scientifiques de renom, ainsi que le système de mesure de l'influence scientifique des communications par le

biais du « Science citation index ». On sait pourtant qu'il est possible de procéder autrement comme le prouve, par exemple, le Japon, qui impose que toute étude financée sur des crédits publics soit au moins publiée en japonais. Selon le mathématicien français Laurent Lafforgue¹, c'est dans la mesure où l'Ecole française de mathématiques est restée attachée au français qu'elle a conservé son originalité et sa force. A contrario, il attribue l'affaiblissement d'autres disciplines scientifiques en France au délaissement linguistique. C'est ainsi que lorsque les chercheurs francophones acceptent de publier ou de communiquer dans la langue anglaise au lieu de le faire en français, ils contribuent, qu'ils le veuillent ou non, à l'affaiblissement de leur culture et donc de leur langue. **Plus on produira de contenus culturels et scientifiques en français et mieux la langue française se portera dans le monde et plus l'influence de la francophonie sera forte...** Cela paraît une évidence et pourtant cette simple idée n'est pas acceptée par de nombreux francophones universitaires ou non.... Cet aveuglement les rend objectivement complices de la perte de rayonnement de la langue française.

- Autre exemple, Julie Barlow et Jean-Benoît Nadeau écrivent en page 27 de leur ouvrage (« La grande aventure de la langue française », Edition Québec-Amériques, Canada, 2007) : « Au cours de cette conférence (Conférence des ministres des finances de la Francophonie, Monaco, 1999), nous avons constaté à quel point la langue était devenue une nouvelle réalité politique sur la scène internationale, car sur certaines questions, des pays s'alignaient en fonction de leurs langues maternelles ou adoptives – bien des propagandistes en faveur de l'invasion de l'Irak en 2003 l'ont fait sur la base d'une solidarité anglo-saxonne». Dès lors, on peut mieux comprendre l'acharnement des tenants de la langue unique, c'est en effet un moyen d'aboutir à la pensée unique...

¹ « Le français au service des sciences », dans revue « Pour la Science », mars 2005

Une autre spécificité importante de l'AUF est **sa multilatéralité qui lui permet, malgré la complexité accrue des dispositifs, de mieux mutualiser les ressources au profit des plus démunis** que cela ne serait possible dans le cadre d'un simple partenariat bilatéral. La coopération multilatérale francophone, ne se réduit pas à une simple addition des coopérations bilatérales francophones... A titre d'exemple, l'AUF a proposé récemment la mise en place de « modules internationaux de formation » sur la base desquels pourraient être bâtis différents type de cursus universitaire. Ces « modules internationaux » pourraient être construits par des consortiums d'établissements possédant des équipes expertes dans les domaines concernés. Une fois le module construit, l'AUF pourrait alors le mettre à disposition des établissements intéressés. Cette approche conférerait aux formations un caractère international bien plus accentué que ne saurait le faire un simple accord de partenariat bilatéral entre établissements. Il y a, en outre, dans cette façon de faire l'expression d'une solidarité effective entre les établissements universitaires qui profite avant tout aux plus faibles.

Bien entendu, il est essentiel que la complexité des procédures liées au multilatéral s'accompagne d'une grande transparence afin d'éviter le plus possible les dérives et les incompréhensions.

Pour terminer, je souhaiterais faire état de quelques perspectives qui pourraient être tracées pour l'avenir :

- L'AUF, dans la perspective de devenir un réseau mondial, devra **poursuivre son extension en Francophonie mais surtout hors Francophonie**. L'influence de ce réseau sera d'autant plus forte qu'il se ramifiera. Cette extension sera à planifier simultanément avec des procédures d'accroissement des ressources internes au réseau. Pour cela la mobilisation des universités membres pourra être envisagée afin qu'elles interviennent de

façon plus concrète dans l'expression de la solidarité francophone. Cela pourra, par exemple, conduire les établissements à intégrer leur appartenance à l'AUF au sein de leur budget propre.

- En relation avec le point précédent, les actions de programmes elles-mêmes seront à mettre en cohérence avec cette volonté de mondialisation. C'est ainsi que les « mobilités francophones » ou un « **Erasmus francophone** » à grande échelle serait opportun. Il ne faudra pas oublier les **mobilités des seniors et celles des diasporas** qui prendront de plus en plus de place dans le monde contemporain.

Une attention particulière devra être portée à l'édition scientifique, qu'elle soit numérique ou traditionnelle. Le multilinguisme sera à encourager dans la perspective de redonner une place, notamment, à la publication scientifique en langue française.

- Corrélativement à l'extension du réseau des membres, les implantations de l'AUF sur le terrain devront elles aussi se développer afin de pouvoir resserrer le lien fondamental entre l'Agence et ses membres. **Elles devront donc s'étendre aux pays extérieurs à la Francophonie institutionnelle.**
- La Francophonie, elle-même, devra faire une place plus grande à ses opérateurs au sein de ses instances, si elle veut mieux adapter ses réponses aux besoins du terrain.

Permettez moi, pour terminer, de citer le recteur Bernard Cerquiglini qui, dans une récente « Lettre d'information aux membres », datée de février 2008, écrivait « L'Agence jouit d'une excellente réputation dans le monde universitaire et dans la Francophonie, mais paradoxalement sa voix n'est pas suffisamment audible dans le concert international. Le temps est donc venu de se doter d'une stratégie systématique

de valorisation. Pour y parvenir, il faudra faire valoir auprès des grands organismes internationaux le réseau et le potentiel d'expertise de l'Agence, mais aussi accroître les partenariats avec de grandes entreprises autour des programmes de l'Agence. »

Je vous remercie de votre attention.

Montréal le 7 avril 2008